
Adresse de la société populaire de Donzac (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur la prise de Toulon et la présence de Beauvais, qu'elle croyait assassiné par les Anglais, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Donzac (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur la prise de Toulon et la présence de Beauvais, qu'elle croyait assassiné par les Anglais, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 593-594;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36751_t2_0593_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

9

L'agent national du district de Sarreguemines transmet à la Convention l'inventaire des offrandes civiques des citoyens de cette commune, avec 1,177 liv. 10 s. en assignats (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sarreguemines, 26 niv. II] (3)

« Représentants,

Votre collègue, Balbazard Faure, m'a retiré de la place de procureur de la commune de Sarreguemines pour m'établir agent national près l'administration du district. Celle-ci me donne aujourd'hui une commission agréable, en me chargeant de vous transmettre l'inventaire des offrandes civiques de la commune dont j'ai stipulé les intérêts. Ces offrandes ne sont pas les premières qu'elle a déposées sur l'autel de la Patrie, et ne seront vraisemblablement pas les dernières. Peu de communes ont autant souffert de la guerre, et peu ont autant offert de dons, proportionnellement aux facultés. Ceux en nature sont versés au magasin militaire du district, conformément à la loi et vous trouverez ci-joint, 1177 l. 10 s. en assignats. S. et F. »

LALLEMAND.

[Etat des dons, 23 niv. II] (4)

188 chemises, 31 mouchoirs, 62 paires de bas, 68 paires de souliers, 6 bonnets de nuit, 2 cols, 8 paires de brassulets, 2 paires de guêtres, 8 pantalons, 2 vestes et 2 culottes de drap blanc, 7 autres vestes, 5 paires de culottes, 2 capotes, une couverture de laine, 2 peaux de veau, une peau de chèvre, 3 peaux de mouton, une paire de gants, 2 chapeaux, un petit peloton de fil blanc, de la laine non filée pour une paire de bas, une pièce de toile de chanvre grise de 40 aunes, une pièce idem de 9 aunes trois quarts, 2 draps de lit de chanvre, 3 autres draps de lits d'étoupes, un coupon de toile de chanvre moitié blanche de 2 aunes et demie de Paris, une pièce idem blanche de 10 aunes un quart, une pièce idem de 8 aunes de Paris, 2 mouchoirs, une pièce idem de 5 aunes 3/8 de Paris, un mouchoir, un coupon de toile de chanvre blanche de 2 aunes 3/4 de Paris, 2 aunes 1/8 de drap blanc ou tricot, une aune de molleton brun pour un pantalon.

Et 1185 l. en assignats desquels il a été pris 7 l. 10 s. pour frais de transport des malles reste cy 1177 l. 10 s.

Collationné : HUTTLINGER.

10

La société populaire de la Haye (5), département d'Indre-et-Loire, fait passer à la Convention nationale 335 liv. 5 s., et annonce qu'elle enverra pour les défenseurs de la patrie deux habits de garde nationale, deux cravattes, 9 pai-

(1) P.V., XXX, 97 et 229.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv.

(3) C 290, pl. 915, p. 21. La p. 20 est constituée par l'état des dons.

(4) C 290, pl. 915, p. 20. Reproduit dans *J. univ.*, p. 1524.

(5) La Haye-Descartes.

res de souliers, 14 paires de bas et 50 chemises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Haye, 28 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Nous devons trop aux défenseurs de la patrie pour les mettre en oubli. La sensibilité est générale, les citoyens même les moins aisés leur ont fait ici des offrandes.

Que n'espérons-nous pas de la campagne! Mais une loi a paru, peu d'agriculteurs se sont joints à notre Société, parce que chaque paroisse s'est ouvert un registre.

Réduits, pour ainsi dire, à notre société, composée en très grande partie, de journaliers et de gens pauvres, dont les enfants servent la République, nous n'avons pu faire une moisson conforme à nos désirs.

Quoiqu'il en soit, citoyens, nous espérons qu'une somme de 333 l. 5 s., 2 habits de gardes nationales, 2 cravattes, une serviette d'enveloppe, 9 paires de souliers, 14 paires de bas de laine et 50 chemises seront par vous reçus avec bonté. Nous vous adressons, par le courrier de ce jour, les 333 l. 5 s. incluses en la présente et chargées à la poste. Quant au surplus, nous l'avons fait mettre en caisse, adressée à votre Comité de secours, auquel nous donnerons avis du départ. Nous attendons l'occasion d'un voiturier pour la faire passer à la messagerie de Tours. Daignez, Citoyens Représentants, trouver ici un aperçu de nos sentiments pour nos frères d'armes, ainsi que pour la cause commune. »

FAULCON (présid.). GOSSELIN-DUPRÉ (secrét.).

11

La société populaire de Donzac (4) exprime à la Convention la joie qu'elle a ressentie en apprenant la réduction de Toulon, et les mouvements de sensibilité qu'elle a éprouvés à la nouvelle de l'existence de Beauvais, dont elle avoit pleuré la mort. Elle invite la Convention à tenir le gouvernail du vaisseau de l'Etat jusqu'à ce qu'il soit heureusement conduit au port (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Donzac, 20 niv. II] (7)

« Citoyens représentants,

La Société populaire des sans-culottes de Donzac-la-Montagne se rendroit coupable de la plus grande indifférence, si elle ne nous entretenoit pas de la joie qu'elle a ressentie en apprenant la reprise de l'infâme ville de Toulon; avant d'en recevoir la nouvelle officielle, elle s'étoit déjà livrée aux élans d'allégresse qu'avoit inspiré à tous nos concitoyens la première commoi-

(1) P.V., XXX, 97 et 229.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl¹).

(3) C 290, pl. 915, p. 22.

(4) Donzac-la-Montagne, distr. de Valence (Lot-et-Garonne).

(5) P.V., XXX, 97. Mention dans *J. Sablier*, n° 1097.

(6) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl¹).

(7) C 292, pl. 935, p. 22.

sance de cet évènement aussi heureux que désiré. Nos braves frères d'armes composant l'armée qui a contribué à cette conquête, ont donné des preuves d'un courage et d'une intrépidité dont il n'y a pas d'exemple. Ils ont prouvé ce que peut la valeur des républicains décidés à reconquérir leurs droits et à les conserver. Nous n'oublierons jamais ces défenseurs de la patrie, ni ceux qui ont eu le malheur de succomber dans l'attaque; il semble que la foudre soit partie de la montagne comme un éclair pour fondre sur cette ville rebelle. Quelle confusion pour ces esclaves coalisés. Ils ne pourront rapporter chez eux, que la honte, et l'infamie que méritent des traîtres. Quel triomphe pour vous *Représentants*; quelle gloire pour la *République*. De quelle importance n'est pas pour la nation la reprise d'un port qui nous ouvre tous les canaux de la Méditerranée, et qui par votre surveillance et celle du Comité de salut public, va nous mettre à même de donner de l'essor à nos liaisons avec les puissances qui nous sont restées amies, et assurera l'arrivée des subsistances à toute la République.

Mais, Représentants, nous ne bornerons pas notre joie à la nouvelle de la reprise de Toulon; celle qui vient de nous être confirmée sur l'existence réelle de *Beauvais*, votre collègue, que dans le temps on nous avait assuré avoir été assassiné par les Anglais, n'a pas moins imprimé dans nos cœurs ce mouvement de sensibilité que devoit y faire naître notre attachement pour les députés de la Montagne. Ah! Beauvais quel spectacle attendrissant pour toi que celui d'être témoin de toutes les impressions que tes vertus ont faites dans l'âme de tous les Français, vrais républicains. Heureux mortel que ton sort est digne d'envie! Autant nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant l'assassinat de ce représentant, autant nous avons éprouvé de plaisir lorsque nous avons été informés qu'il avoit survécu dans un cachot à tous les maux qu'il a soufferts en regrettant que son digne collègue Bayle n'ait pas éprouvé le même sort.

La conquête de Toulon aujourd'hui nommée à juste titre le *Port de la Montagne*, la défaite complète des rebelles de la Vendée, les succès de nos armées dans le Nord, vos travaux infatigables pour assurer le bonheur des Français, tout nous donne l'assurance de voir la République une et indivisible, fondée sur des bases inébranlables de la liberté et l'égalité, principes que n'oubliera jamais la Société populaire des sans-culottes de Donzac, toujours surveillante sur les conspirateurs, et sans cesse occupée du bonheur général.

Restez à votre poste, Citoyens représentants, continuez à gouverner le vaisseau de l'État, il ne peut dans vos mains qu'arriver heureusement au port, où se trouvera la paix et le bonheur de tous les républicains français. »

LESLARD GROVAL (*présid.*), BALSAC (*1^{er} secrét.*), LABADIE (*secrét.*) [et 45 autres signatures « Un grand nombre de sociétaires ne sachant pas écrire n'ont pu signer. »]

12

La commission départementale du Finistère adresse à la Convention cent jetons d'argent que le citoyen Legendre, ex-maire de Quimper,

avoit déposés depuis quelques mois sur l'autel de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Landerneau, 23 niv. II] (3)

« Républicains représentants,

Le citoyen Le Gendre, ex-maire de Quimper, vieillard connu par son patriotisme constant et les services qu'il a rendus à ses concitoyens, ne voulant conserver aucun souvenir des bienfaits du régime de la tyrannie, pas même ceux justement mérités par des travaux pénibles et jaloux de contribuer à grossir la fortune publique, déposa, il y a quelques mois entre les mains de l'ancienne administration du Finistère cent jetons d'argent des ci-devant Etats de Bretagne.

En fouillant les archives depuis le décret qui a dissous cette administration rebelle, nous avons trouvé cette offrande civique oubliée dans les bureaux, Nous nous faisons un plaisir de remplir enfin le vœu du donataire et nous vous invitons à accueillir favorablement ce don de la probité et du civisme. »

MOYOT (*présid.*), GOEZ (*secrét. g^{al}*).

13

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales écrivent de Bayonne, le 22 nivôse, la lettre suivante :

« Par notre lettre du 15, nous vous avons fait part d'une petite action entre les Espagnols et nous, qui s'était passée le 11, et qui, comme à l'ordinaire, avoit tourné à votre avantage. Depuis, nos ennemis ont resté tranquilles dans leurs camps, et aucun mouvement de leur part n'a annoncé qu'ils eussent de nouveau l'envie de nous attaquer. Nos soldats, enflammés par l'exemple de leurs frères d'armes à Toulon et à Landau, brûlent d'impatience de devenir à leur tour agresseurs; et ils se promettent de faire, sur la Bidassoa, un aussi bon usage du pas de charge et de la bayonnette, que leurs camarades vainqueurs de Toulon et de Landau en ont pu faire sur les bords de la Méditerranée et sur ceux du Rhin.

« Un navire hollandais de 180 tonneaux, destiné pour Saint-Sébastien, a échoué sur nos côtes : il étoit chargé de froment et de légumes; le tiers environ de ces grains s'est trouvé un peu avarié et n'a pu être vendu, les deux autres sont de très-bonne qualité et seront versés dans les magasins de la République. Au moment où le navire échoua, les habitans de la commune de ce lieu, entraînés par un mouvement bien naturel, celui de se mettre à l'abri d'une disette qui les talonne et qui leur donne de vives inquiétudes pour l'avenir, s'étoient rassemblés autour du vaisseau, dans l'intention de se distribuer ce grain, qu'ils pensoient d'ailleurs devoir leur appartenir. Le commissaire que nous avions nommé pour le faire décharger, arriva au moment où la distribution alloit commencer; il n'eut besoin, pour les faire renoncer à leur dessein, que de leur dire que ce grain appartenoit à la République, et aussi-tôt ces bons ci-

(1) P.V., XXX, 97 et 228.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl^l).

(3) C 290, pl. 915, p. 23.